

Grégoire LAURENTIN et Julien NABON

Notaires

6 Place Halma-Grand (angle A. Martin & Rue Th. Chollet) – ORLEANS
Téléphone : 02.38.53.24.72 - fax : 02.38.53.21.70 - etude-laurentin@notaires.fr

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR PAR LE VENDEUR D'UN BIEN (hors copropriété)

POUR LA PROMESSE DE VENTE

Liste des pièces à réunir préalablement à la mise en vente de votre bien :

- Titre de Propriété (l'acte d'achat et, le cas échéant, les titres de propriété antérieurs),
(nous vous précisons que si vous ne disposez pas de votre titre de propriété, nous en demanderons une copie au service de la publicité foncière facturée par l'administration fiscale, 15€ par document)
- Questionnaire de Vente à compléter par vos soins,
- Carte d'identité de chacun des vendeurs,
- Diagnostics Immobiliers,
- Diagnostic assainissement individuel (ou collectif si obligatoire sur la commune)
- Dernière Taxe Foncière,
- RIB de chacun des vendeurs (indispensable pour le virement du prix de vente),
- Copie du tableau d'Amortissement du Prêt ayant servi à financer l'acquisition (s'il y a lieu),
- Permis de construire,
- Déclaration d'achèvement de travaux,
- Certificat de non recours,
- Autorisations d'urbanisme pour des travaux (clôture, changement de fenêtres, création d'ouvertures, extension, abri de jardin, aménagement de combles, changement d'usage...)
- Facture des entreprises pour les travaux relevant de la garantie décennale,
- Attestations d'assurance décennale des entreprises et/ou assurance dommage-ouvrage,
- Si lotissement : appel de provision et cahier des charges ASL,
- Dernière facture entretien de la chaudière s'il y a lieu.

Si le bien est vendu loué :

- Bail en cours,
- Etat des lieux d'entrée,
- Montant du dépôt de garantie,
- Montant du loyer en vigueur.

Si le bien vendu libre après avoir été loué :

- Dernier bail,
- Etat des lieux de sortie,
- Congé donné au locataire ou par le locataire.

Si le bien est détenu par une SCI :

- Statuts à jour.